



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laenspergh

GAZETTE DE LIÈGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 20 septembre. — On croit généralement qu'il sera tenu demain un conseil privé, dans lequel il sera délibéré sur l'époque à laquelle la dissolution du parlement aura lieu.

Nous apprenons que peu de tems après le départ de lord et lady Cochrane de Valley-Field, lundi dernier, un officier brésilien, apportant d'importantes dépêches pour sa seigneurie, y est arrivé, et qu'il l'a immédiatement suivi à Sterling, où le noble lord était allé en se rendant à Hamilton.

— Le journal *El Colombiano* contient la lettre suivante, que le général Bolivar a adressée, sous la date du 16 mars, au célèbre Joseph Lancaster qui réside actuellement à Caraccas: « Mon cher Monsieur, j'ai l'honneur de vous accuser réception de votre agréable lettre de Baltimore, dont la réponse ayant été envoyée aux états-Unis d'Amérique, a dû faire un grand détour pour vous parvenir. C'est avec le plus vif plaisir que j'apprends par votre lettre de Caraccas, la résolution que vous avez prise de venir vous établir parmi nous, dans le noble but de propager et de perfectionner le système d'éducation lancastrienne, qui a rendu et qui rendra encore des services essentiels en contribuant à cultiver l'esprit humain, conception merveilleuse due au génie d'un homme qui a bien voulu se vouer à l'instruction de mes jeunes compatriotes.

« Vous semblez être d'avis qu'il vous faut des secours pour réaliser vos intentions bienfaisantes, je m'empresse donc de vous offrir vingt mille dollars pour servir à l'éducation des enfans de Caraccas. Ces vingt mille dollars vous seront payés à Londres, par les agens du Pérou, sur lesquels vous pouvez tirer pour cette somme à trois ou quatre mois. Dans le cas où vous desireriez ne pas faire un usage entier de ce crédit à Londres, vous pourriez facilement vous faire remettre le reste à Caraccas.

« Je dois ajouter que je vous avancerai avec plaisir, pour le même objet, une somme beaucoup plus considérable, si vous pensez qu'elle pourrait être utilement employée. Pour me mettre à même d'exécuter cette offre, veuillez me communiquer votre opinion à ce sujet.

« Le gouvernement du Pérou a été de mille manières très-généreux envers moi, et il a en outre mis à ma disposition un million de dollars pour le service de la Colombie. Dans la distribution de cette somme, l'éducation publique sera mon principal objet. Par cette raison, il ne me gêne nullement de contribuer au bien-être des établissemens d'enseignement dirigés par votre beau génie.

« Recevez l'expression de mon admiration, de mon respect, de ma reconnaissance pour la préférence que vous avez accordée à ma patrie, en vous y fixant. Je suis votre très affectueux et dévoué serviteur.

Signé BOLIVAR.

— Nous avons reçu les papiers des Barbades jusqu'au 6 août. Un bâtiment américain y a porté la nouvelle que les Français avaient accepté l'île de Porto-Ricco et de Cuba. Nous ne trouvons point cette nouvelle dans les journaux américains, mais il est probable qu'ils la confirmeront à l'arrivée prochaine du paquebot de St. Thomas.

— Lundi dernier, vers les 8 1/2 heures du soir, on a vu à Gloucester un météore, de couleur bleu luisant qui prit la direction de l'est à l'ouest, et a été visible pendant quelques secondes.

— L'évêque des Barbades est arrivé en Angleterre.

— Lord Cochrane voyage en ce moment en Angleterre. Ainsi la nouvelle donnée par les journaux français de son passage par la France avec M. Wilson, est fautive.

FRANCE.

Paris, le 20 septembre. — M. le comte Rheinard, ministre à la diète de Francfort, est arrivé à Paris.

— Le duc Bernard de Saxe-Weimar, second fils du duc régnant, est parti il y a quelque tems pour faire un voyage aux Etats-Unis d'Amérique: après une traversée de 26 jours, il est arrivé à Boston.

— Nous apprenons de Toulon, dit le *Journal de la Méditerranée*, que de grands projets y ont été arrêtés par le ministre de la guerre, soit pour l'agrandissement du port et des ouvrages de défense, soit pour la construction de vastes casernes qui permettraient de concentrer dans cette place un corps d'armée considérable.

— Aujourd'hui l'*Etoile* voudrait nous faire entendre qu'elle s'intéresse vivement à la cause des Grecs; on pourrait croire qu'elle veut profiter de l'absence du président du conseil, pour nous prouver que ses opinions sont indépendantes; mais la se-

maine ne se passera pas sans qu'elle change de langage sur ce point comme sur tant d'autres; déjà même elle annonce dans le même numéro que les Grecs ont éprouvé de nouveaux désastres, et qu'Ibrahim-pacha les a complètement détruits avec un renfort de vingt mille hommes. Voilà ce qui s'appelle prendre ses précautions, et se mettre dans le cas de pouvoir dire comme la chauve-souris de La Fontaine:

Je suis oiseau, voyez mes ailes;
Vive la gent qui fend les airs.

Puisque nous en sommes sur l'*Etoile*, nous ferons observer la bonne foi avec laquelle elle transcrit divers passages de notre correspondance d'Espagne, pour en conclure que nous manquons de respect aux souverains. Nous nous abstenons ici d'entrer dans les détails sur ce manque de foi que nous pardonnons volontiers à l'*Etoile* en faveur de l'habitude. Nous nous contenterons de faire remarquer que le journal ministériel du soir, dans tout ce qu'il dit de la situation de l'Espagne gouvernée par M. de Zéa, est parfaitement d'accord avec ce qu'on lit dans les journaux libéraux; il suffit de comparer l'*Etoile* de ce soir et le *Constitutionnel* de ce matin pour être convaincu qu'entre le ministérialisme et le libéralisme il n'y a plus de Pyrénées.

(Quotidienne.)

— Tandis que les puissances chrétiennes semblent se disputer le protectorat de la Grèce, voici quelqu'un qui propose un moyen de mettre d'accord tous les prétendants. Il s'agit d'adjuger la Morée à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en indemnité de l'île de Malte, dont il a été dépossédé. M. le marquis d'Espinay St-Denis, colonel de l'ordre, expose ce projet avec de longs développemens, dans une lettre publiée aujourd'hui par un journal du soir. La Grèce gouvernée par l'ordre de Malte serait un digne pendant de la Pologne.

— M. John Goff, âgé de 33 ans, capitaine au service de S. M. B. s'est donné la mort lundi dernier, en se tirant deux coups de pistolet dans la tête. M. John Goff habitait Paris depuis le 8 février. Il était logé rue de Richelieu, au grand hôtel de Castille, où il occupait un appartement de 400 fr. par mois. Il devait à son propriétaire, au moment de sa mort, une somme de 2457 fr.

On a trouvé chez lui des billets de loterie déchirés et deux lettres cachetées, adressées à son père et à son frère. Un compatriote de M. John Goff s'est chargé généreusement d'acquitter toutes ses dettes.

— Les dernières lettres de Constantinople sont du 20 août; elles portent que le commodore Hamilton, qui a concentré ses forces entre Hydra, Spezzia et Napoli de Romanie, est venu ouvertement au secours des Grecs dans plusieurs circonstances. On s'attend d'un moment à l'autre à voir l'Angleterre lever le masque. Jusqu'ici elle fait envisager la participation qu'elle prend aux affaires de la Grèce comme motivée seulement par l'intérêt de ceux des Anglais qui ont prêté des fonds au gouvernement grec; mais le corps diplomatique de Pétra n'est pas dupe d'une pareille dé faite.

Cours de la bourse du 21 septembre. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 55 c.—4 1/2 p. 070, jouiss. 00 fr. 00 c.—3 p. 070; jouiss. du 22 juin, 71 fr. 55. — Act. de la banque, 2152 50. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 52 3/8. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 55 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 55 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Les communications entre le gouvernement ottoman et le vice-roi d'Egypte, sont toujours très-fréquentes. Selon toutes les apparences, la meilleure intelligence règne entr'eux. Les bruits répandus par les Grecs sur des dissensions qui auraient éclaté, ne sont regardés que comme des fables.

La Porte avait tenu très-secrètes les nouvelles de la défaite du capitain-pacha et de Reschid-Pacha; du moins il n'en est nullement question dans les dernières lettres de Constantinople, où l'on regardait la prise de Missolonghi comme certaine.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 23 septembre. — Le roi a nommé professeur ordinaire de mathématiques et physique à l'université de Liège, le professeur extraordinaire R. van Rees.

Le roi a approuvé l'élection faite par l'académie des sciences et belles-lettres à Bruxelles, de M. L. van Gobbelschroy, ministre de l'intérieur, comme membre honoraire de ladite académie.

S. M. a reconnu et admis M. Joseph d'Arripe, comme consul de S. M. le roi d'Espagne à Amsterdam, et M. François d'Arripe, comme consul de S. M. le roi d'Espagne, à Anvers.

— M. l'abbé baron de Zinzerling, dont nous avons annoncé hier l'arrestation à Gand, est directeur du séminaire de Ste-Barbe dans la même ville; ce n'est point pour plusieurs articles que les poursuites sont dirigées contre lui et contre l'éditeur du *Courier de la Flandre*; un seul article est incriminé; M. Zinzerling s'en est volontairement déclaré l'auteur à M. le juge d'instruction. (*Journ. de la Belg.*)

— Les dernières nouvelles de Curaçao sont du 6 août. Un navire qui y était arrivé de Maracaïbo a apporté la nouvelle qu'on y avait reçu d'Haïti l'information que, par suite de la déclaration de son indépendance par la France, tous les ports de Saint-Domingue, tant ceux ci-devant espagnols que français, sont déclarés ouverts pour tous les navires venant d'Europe ou des colonies.

— Le ministre des finances porte à la connaissance de chacun que la chose concerne, qu'à dater du 5 octobre prochain, toutes pièces concernant le ministère des finances, doivent lui être adressées à La Haye.

— Talma a été présenté à S. M. le roi de Prusse, la veille de son départ. Le monarque a dit des choses flatteuses à ce célèbre acteur.

— Le roi, par arrêté du 16 août dernier, a approuvé un règlement pour la propagation de la vaccine dans la Hollande méridionale; ce règlement avait été soumis à S. M. par les états de cette province.

— Le roi de Prusse a fait beaucoup de présens avant son départ pour Paris; on dit entr'autres qu'un grand-officier de la cour a reçu une tabatière, ornée de diamans, qu'on évalue à 12,000 francs.

Les sujets de la cour ont reçu 1000 ducats.

LIÈGE, LE 24 SEPTEMBRE.

MM. les souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 septembre, sont priés de le faire renouveler, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de cette feuille.

Les expéditions se faisant avec la plus scrupuleuse exactitude, MM. les abonnés de l'étranger, qui éprouveraient quelque retard dans l'envoi, sont priés de réclamer d'abord aux bureaux de destination. MM. les abonnés de la ville, qui auraient quelques plaintes à former contre les porteurs, sont invités à les adresser au bureau du journal.

La souscription ouverte à Genève en faveur des Grecs dépasse déjà 20,000 francs.

— Le roi de Prusse a ordonné que l'emprunt prussien contracté en Hollande sera remboursé immédiatement.

— On mande de Constantinople, le 25 août :

La Porte a reçu des rapports, sur la présence de plusieurs officiers français en Morée, auxquels des commandemens ont été conférés en dernier lieu. On lui a particulièrement signalé le général Roche, envoyé de Paris en Morée, et qui a été chargé du commandement de Napoli de Romanie.

On assure que toutes ces nouvelles ont donné lieu à plusieurs assemblées du divan, et qu'à la suite de ces réunions le reis-effendi a été chargé de demander des explications, tant à l'ambassadeur de France, qu'au chargé d'affaires d'Angleterre. On insiste particulièrement de la part de la Porte, sur le rappel du commodore Hamilton, ainsi que de tous les Anglais qui se trouvent parmi les insurgés. Il paraît qu'on demande la même chose à l'égard des Français au service des Grecs. On ne connaît pas les réponses faites aux notes du reis-effendi.

— La *Gazette universelle d'Augsbourg* contient aujourd'hui l'éloge officiel, en deux colonnes, du plus grand homme d'état qu'offrent les fastes de l'Autriche moderne et du meilleur des souverains. Elle assure que la véritable civilisation, quoiqu'en dise la faction misérable des libéraux, fait les plus rapides progrès sous le gouvernement du monarque adoré qui perfectionne insensiblement ses peuples, et favorise, par les plus grands encouragemens, tout ce qui contribue au bien de l'humanité. Elle assure encore qu'il ne s'est rien opéré de grand, depuis quinze ans, sans que le nom du prince de Metternich ne s'y trouve joint, et que le monarque adoré a un respect religieux pour les privilèges et les libertés de ses sujets.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Buchon a profité dans l'*Atlas américain*, d'après le plan de Le Sage, des nombreuses recherches statistiques de M. de Humboldt sur l'Amérique. Voici quelques-uns des résultats qui nous intéressent le plus aujourd'hui, tels que M. Humboldt nous les donne; on peut compter sur leur exactitude.

| | Lieues carrées. | Habitans en 1823. |
|---------------|-----------------|-------------------|
| Etats-Unis. | 174,300 | 10,220,000 |
| Mexico. | 75,830 | 6,800,000 |
| Guatemala. | 16,740 | 1,600,000 |
| Colombia. | 91,952 | 2,785,000 |
| Férou. | 41,420 | 1,400,000 |
| Chili. | 14,240 | 1,100,000 |
| Buenos-Ayres. | 126,770 | 2,300,000 |
| Brésil. | 256,990 | 4,000,000 |

L'île de Cuba contient 700,000 habitans, parmi lesquels 256,000 esclaves; la Jamaïque 402,000 habitans, parmi lesquels 342,000 esclaves; Porto Rico, 225,000 habitans, parmi lesquels 25,000 esclaves; Guadeloupe et ses dépendances, 120,000 habitans, parmi lesquels 100,000 esclaves; la Martinique, 99,000 habitans, parmi lesquels 78,000 esclaves.

A ces tableaux statistiques, M. de Humboldt en joint quelques autres sous une autre forme et d'un grand intérêt. Il résulte, par exemple, de ses recherches, que la population totale des deux Amériques et des Antilles n'est que de 34,942,000 âmes, dans lesquelles se trouvent compris 5,047,000 nègres esclaves, et 1,386,000 nègres libres, 13,471,000 blancs, 8,610,000 Indiens, dont 820,000 environ sont encore indépendans, et 6,428,000 de races mixtes.

Cette population est ainsi distribuée, d'après la diversité des cultes :

22,486,000 catholiques romains, 11,636,000 protestans, 820,000 Indiens indépendans non chrétiens.

Voici enfin quelle est la prépondérance des langues dans le nouveau continent : Langue anglaise, 11,647,000; espagnole, 10,504,000; indienne, 7,598,000; portugaise, 3,740,000; française, 1,242,000; hollandaise, danoise et suédoise, 216,000; ce qui donne 27,349,000 pour les langues européennes, et 7,593,000 pour les langues indiennes.

(*Journal de la Belgique.*)

Le dernier cahier de l'*Asiatic-Journal*, publié à Calcutta, renferme un article où l'on conteste au général Congrève l'invention des fusées incendiaires qui portent son nom. Suivant l'auteur de cet article, l'art de lancer des projectiles à explosion au moyen de fusées ne doit pas être rangé parmi les découvertes nouvelles. Les soldats du bas-empire portaient sous leurs boucliers des tubes légers ou syphons remplis d'artifice qui, une fois enflammé, fendaient l'air avec une extrême vélocité. L'empereur Léon, si connu par les règles qu'il a publiées sur l'art de la guerre, s'appliqua à perfectionner ces syphons, et donna des instructions sur la manière de les préparer. D'après cela, on voit que quelque chose d'approchant des fusées dites à la Congrève était déjà en usage dans le neuvième siècle, l'empereur Léon étant monté sur le trône en 816; encore n'est-il pas certain qu'il ait inventé lui-même les syphons à main (nom qu'on donnait à ces instrumens de guerre), ni qu'on n'en ait point fait usage avant lui, bien qu'il n'en soit nullement question dans l'histoire de Byzance avant son règne. On croit au reste qu'ils ne forent qu'une imitation du grand syphon décrit par Thucydide et Apollodore.

De temps immémorial, les Chinois ont possédé des armes à feu et romposé des feux d'artifice; mais ils n'en ont fait un usage remarquable à la guerre que vers le commencement du 13e siècle; en 1232, ils se défendirent contre les Tartares avec des bombes et d'autres projectiles lancés par le feu, ainsi qu'avec des fusées volantes. Dans le 14e siècle, les Padouans employèrent ces dernières pour incendier la ville de Mestre; en 1449, Dunois lança des fusées dans la place de Pont-Audemer. Cent autres exemples pourraient être cités pour prouver combien l'usage de cette espèce de projectiles est ancien.

Le premier essai qui ait été fait des fusées dites à la Congrève contre les Français, eut lieu en rade de Boulogne au commencement d'octobre 1806. On trouve les détails de cette tentative dans le tome 17 des *Victoires et Conquêtes des Français*.

Un ouvrage périodique va être publié à Paris sous le titre de *Journal des sciences militaires et des armées de terre et de mer*. Ce journal, publié avec l'approbation des ministres de la guerre et de la marine, a pour directeur le général d'artillerie, Guillaume de Vandoncourt, ex-directeur du dépôt de la guerre du royaume d'Italie, et pour rédacteurs plusieurs militaires instruits et des hommes de lettres versés dans les différentes branches accessoires de la science de la guerre. On cite déjà MM. le comte Daru, pair de France, le général comte de Ségur, Charles Dupin, membre de l'Institut; de Montgery et Parisot.

La grande fête musicale s'est terminée le 16 à York, d'une manière qui prouve évidemment le goût du public pour ces incomparables solennités. Le total des billets pris surpasse 20,000 l., et l'on peut y ajouter au moins 100,000 l. pour le voyage des étrangers qui sont venus à York pendant la semaine. Les fonds qui proviennent de ces fêtes sont consacrés à des actes de charité.

Voici un extrait d'une lettre de Chamouni, du 1er septembre.

« Le 26 août, le capitaine Markam Sherwill a gravi le Mont-Blanc et en a atteint le sommet, après trois jours de fatigues et de périls. Il était accompagné du docteur Edmund Clarke et de sept guides. Les particularités de cette intéressante entreprise seront publiées incessamment, parce que depuis la précédente, qui a été tentée en 1821, il est survenu divers changemens sur cette montagne, la plus haute de l'Europe. Les voyageurs ont passé deux nuits sur le Mont-Blanc, exposés au danger imminent de perdre la vie. »

On a reçu des nouvelles de l'expédition arctique, commandée par le capitaine Franklin; elles vont jusqu'à la mi-juin: tout le monde se portait bien.

Procédé pour obtenir de la glace en toute saison. — M. Robiquet a fait un rapport à l'académie de médecine de Paris sur un nouveau procédé commode pour obtenir de la glace en toute saison. Ce procédé est dû à M. Courdemanche, pharmacien à Caen, et membre correspondant de l'académie, il consiste à mêler ensemble dans un petit baril cinq livres de sulfate de soude pulvérisé avec quatre livres d'acide sulfurique à 36 degrés. Le mélange qui en résulte est capable d'opérer subitement la congélation de l'eau. Cette congélation aurait infailliblement lieu à l'instant même, si on opérât sur de grandes masses; mais dans le cas où on n'emploie que les quantités indiquées ci-dessus, les vases pris à la température ordinaire cédant une grande quantité de chaleur aux corps qu'ils contiennent, il faut avoir recours à trois mélanges avant d'obtenir de la glace. Ce procédé, fondé sur les lois bien connues de la physique, est précieux en ce qu'il fournit un moyen facile de se procurer subitement de la glace en cas de besoin. Il obtient l'approbation de l'académie.

COMMERCE.

Les journaux de Sierra Léone, du 10 juillet, contiennent deux proclamations du gouverneur de cet établissement. La première permet l'importation à bord de navires anglais et étrangers, dans les ports de Sierra Léone et de la côte d'Or, à partir du 11 juin 1825 jusqu'au 16 juin 1826, des objets suivans: chevaux, mulets, ânes et toutes sortes de bestiaux; bois de construction, grains de toutes espèces, racines, végétaux, plantes et semences de toute nature. Les mêmes objets peuvent, en vertu de l'autre proclamation, être importés dans le port de Bathurst, rivière de Gambia; cependant le riz est excepté parmi les grains.

On mande de Dijon, 18 septembre :

La température, depuis un mois, a été très-favorable aux vignes. Les dernières pluies qui sont arrivées à temps, auront pour résultat de rendre la qualité meilleure, et la quantité plus abondante.

Les vendanges ne s'ouvriront ici que dans huit jours. Cependant elles ont déjà commencé dans la côte où l'on a fait des achats considérables de raisins pour faire du Bourgogne mousseux à l'instar de celui de Champagne. Une maison de Nuits s'est livrée depuis deux ou trois ans à cette spéculation qui lui a donné des bénéfices assez considérables; c'est ce qui a engagé cette année une foule de propriétaires et de négocians à faire la même spéculation. Ils ont fait venir de la Champagne beaucoup d'ouvriers très au fait de la fabrication du vin mousseux.

Les prédictions contenues dans la lettre datée d'Amsterdam, le 9 septembre, sur les manœuvres qui ont été mises en jeu pour provoquer une baisse dans les huiles (voy. le *Belge* du 12 septembre), commencent à se réaliser: ce liquide qui était monté en peu de jours, de 33 florins contract

du mois, 38 florins sans aucun motif réel, est offert aujourd'hui à 36 florins sans acheteurs; et pour prouver la méfiance qu'inspirent ces prix élevés, on ne fait point d'offre à terme.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 22 septembre.

| | |
|---|-------------|
| La rasière de froment, récolte de 1824, prix moyen. | fl. 5 07 c. |
| » » récolte de 1825, prix moyen. | fl. 5 50 c. |
| » de seigle, récolte de 1824, prix moyen. | fl. 3 28 c. |
| » » récolte de 1825, prix moyen. | fl. 4 08 c. |

TAXE DU PAIN. — Du 24 septembre.

| | |
|-----------------|-----------|
| Seigle. | 4 s. 1 l. |
| PAIN DE Ménage. | 6 s. 3 » |
| Blanc. | 9 s. 2 l. |

MODES PARISIENNES.

Dans une des réunions qui peuvent être citées pour l'élégance des toilettes, on a remarqué beaucoup de coiffures en cheveux, sans fleurs ni rubans. Plusieurs petits bonnets, parés tout en blonde, étaient garnis par-devant de roses honteuses ou de reines marguerites, placées dans des cornets de blonde.

Quelques robes de barége rose, de barége ponceau, étaient garnies de volans de mousseline; et un plus grand nombre de blouses en jaconnet avaient, en bas, six grands rouleaux de mousseline, froncés, et pour entre-deux des coques de mousseline.

A la sortie on a vu des manteaux écossais et une périsse de soie blanche, dont le collet rond et rabattu était bordé d'une torsade blanche passémentée et d'une frange.

Les élégans étaient en habit brou de noix, ou noir, à collet de velours, pantalon blanc de satin de coton et guêtres de croisé gris.

CHARADE.

De mon dernier mon entier est l'image:

Quand on a lu l'histoire, on ne saurait nier.

Que trop souvent de mon dernier

Mon premier ne fut le partage.

Le mot de la dernière charade est poisson.

TEMPÉRATURE DU 24 SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat., 13 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 17 d. au-dessus.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins informent que le dévouement des sous-missions pour le remboursement de 9000 florins de la dette active, n'ayant pas eu lieu hier 23 septembre, il est remis à mardi prochain 27 à 9 heures précises du matin.

A l'hôtel de ville, le 24 septembre 1825.

L'échevin,

Chevalier de BEX.

CADASTRE PARCELLAIRE.

Messieurs les propriétaires, fermiers, régisseurs ou ayant cause, sont prévenus que les travaux de l'expertise du territoire imposable des communes de Flône, Jehay, Bodegnée, Villers-le-Bouillet et Fize-Fontaine, canton de Bodegnée, seront ouverts sous les dates respectives des 26 septembre courant, 3, 13, et 14 octobre et 7 novembre, et exécutés par MM. Roussaux, contrôleur du cadastre, et Dumont, expert; que les mêmes travaux seront ouverts dans les communes de Verlainne, et Hanefle, sous les dates respectives des 26 septembre courant, et 20 octobre suivant, et exécutés par messieurs Dereul, contrôleur, et Thiry, expert.

Dans une opération si essentielle et qui touche de si près aux intérêts de tous les propriétaires, ceux-ci sont invités à donner à ces agents du cadastre, tous les renseignements propres à leur faire connaître les véritables produits, et à se transporter au besoin à l'endroit où se trouvent situés leurs propriétés, conformément aux réglemens et instructions sur le cadastre parcellaire.

Le directeur des contributions et du cadastre, CROUSSE.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 23 septembre.

Naissances: 2 garçons, 2 filles.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 1 homme; savoir:

Martin Spirlet, âgé de 28 ans, garçon meunier, faub. d'Amersœur, célibataire.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche, 25 septembre, le *Barbier de Séville*, opéra en quatre actes, musique de Rossini. Le *Secret du Ménage*, comédie en trois actes et en vers de Creusé.

Lundi, pour la dernière représentation de M^{lle} Duchesnois, première tragédienne et sociétaire du premier Théâtre Français, la première représentation de *Marie Stuart*, tragédie nouvelle en cinq actes et en vers de Lebrun. M^{lle} Duchesnois remplira le rôle de Marie Stuart, qu'elle a créé à Paris.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On demande une servante munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille.

Capitains à placer, rue sur Meuse à l'Eau, n. 936, à Liège.

COURS COMPLET DE LANGUE FRANÇAISE.

Le sieur LATOUR, professeur de belles-lettres et imprimeur, rue Féronstrée, n. 676, ouvrira, au commencement d'octobre, pour les jeunes gens des deux sexes, destinés au commerce, un cours complet de grammaire analytique, de géographie, d'après l'abbé Gauthier, de style épistolaire, d'après Philppon de la Magdelaine, et de tenue des livres, d'après Asselin. Les travaux seront variés par des exercices de lecture oratoire, de dessin linéaire et un aperçu d'histoire. Les leçons auront lieu, de 9 à onze heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir. Prix 6 francs par mois.

M^{me} JANIÈRE, institutrice, rue Sœurs-de-Hasque, donne en ville, après ses heures de classe, des leçons de grammaire française, de géographie, d'histoire et de calcul.

A louer de suite, rue Agimont, n. 116, près de l'Hôtel du Gouvernement, un quartier composé de quatre belles pièces, cuisine et dépendances.

133^e LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

D. MATHIAS, collecteur qualifié, rue du Pont, à Liège, renouvelle l'avis que le tirage de la première classe de cette loterie commencera le 3 octobre prochain, et que l'on peut, avant et pendant le tirage, obtenir des billets dans son bureau.

A louer de suite une superbe usine bâtie à neuf, de trois étages, vastes greniers belles et spacieuses caves; située dans un beau vallon, à 5/4 de lieue de Verviers, propice à une fabrique de drap, ayant tous les emplacements nécessaires pour faire mouvoir trois assortimens de filatures; tables à fondre, machines à lainer, ainsi que vingt-deux métiers à tisser en un seul local, 3 rames chaudes. Cette usine est située sur une chute d'eau de plus de 20 pieds, intarisable en toute saison, ayant une roue de 13 pieds sur 4 de large. Il y a de plus un beau et vaste quartier de maître, écurie, teinturerie avec chaudières, un beau jardin en plein rapport, arboré d'une quantité d'arbres portant les meilleurs fruits, grands étangs très poissonneux, bosquets, etc., etc. On pourra y joindre quelques terres et prairies au gré du locataire.

Il s'y trouve aussi un très bel emplacement pour une tannerie où il existe un ruisseau souterrain d'une eau reconnue très propice pour la qualité supérieure du cuir, et qui peut alimenter une certaine quantité de cuves; qui par sa position entourée de vaste bois dont les écorces sont reconnues pour être de la meilleure des qualités, en faciliterait la confection à des prix très avantageux. S'adresser à M. l'avocat FOCROULLE, à Verviers.

A vendre de gré à gré, ensemble ou séparément.

1^o Une belle et grande maison, portant le n. 269, composée de trois pièces au rez-de-chaussée, trois au premier, cave et grenier, avec un jardin clos de murs mesurant douze à treize perches.

2^o Une maison à côté, ayant deux pièces au rez-de-chaussée, deux à l'étage, cave et cour.

3^o Un jardin contenant huit perches, garni d'arbres à fruits, avec bâtiment composé de trois pièces au rez-de-chaussée, trois à l'étage, et cave.

Tous ces bâtimens sont en pierres et briques, ils sont en bon état et situés à l'entrée du faubourg de Vivegnis, à Liège.

S'adresser au propriétaire, occupant le n. 269, ou au notaire BOULANGER, pour connaître les titres, prix et conditions.

VENTE AVEC SURENCHÈRE.

Les enfans de MM. Pierre-François de Ceuleneer et de la dame Anne-Christine Bosch, sa veuve, donnent avis que, le vingt-deux septembre 1825, les deux beaux hôtels, situés place d'Armes, à Maëstricht, occupés par M. le général Dibbets et autres, ont été adjugés en un seul lot, au prix de trente deux mille florins quatre cents monnaie du royaume;

Que le ci-devant couvent du Bayard, situé en ladite ville de Maëstricht, avec les jardins, y atteant, a été adjugé pour une somme de sept mille cent cinquante florins des Pays-Bas;

L'un et l'autre de ces lots pouvant être surenchérés d'un dixième, dans la huitaine de l'adjudication, et par déclaration devant NIERSTRAZ, à Maëstricht.

SOCIÉTÉ DE L'UNION BELGE ET ÉTRANGÈRE

D'ASSURANCE CONTRE INCENDIE ET SUR LA VIE, de constitution d'annuités, de rentes viagères, immédiates, différées ou croissantes, de fondations en faveur d'enfans, caisse d'accumulation, d'épargne et de secours, approuvée par arrêtés de S. M. le roi des Pays-Bas, et constituée par acte passé le 10 mai 1825, devant M. THOMAS, fils, notaire à Bruxelles.

Jusqu'à ce jour, l'on ne connaissait dans le royaume que deux espèces de société d'assurances: celles à primes, et les mutuelles. Dans la société à primes, le sort des assurés est tout à fait séparé de celui des actionnaires, ces derniers partagent seuls les bénéfices; dans les sociétés mutuelles, les assurés se garantissant l'un l'autre, peuvent se trouver dans le cas de payer de fortes sommes, si les pertes étaient considérables.

La société de l'union belge et étrangère réunit les avantages de celles à primes et mutuelles sans en offrir les inconvéniens; son but est d'allier les intérêts des assurés à celui des actionnaires; ceux-ci reçoivent un intérêt annuel des fonds qu'ils ont versés, les bénéfices sont partagés entre eux et les assurés.

La garantie réelle que présente un capital social de quinze millions de florins formé par actions, la garantie morale résultant d'une direction fortement constituée, composée de propriétaires, banquiers, fonctionnaires publics, négocians, etc., et surveillée par trois auditeurs choisis par les assurés; la modération des primes d'assurances généralement moindres que dans aucune autre société (abstraction faite des bénéfices dans lesquelles les assurés ont leur part), tels sont les motifs qui doivent faire espérer que cette société formée d'après les principes de celle établie en Angleterre sous le nom de société en participation obtiendra les mêmes résultats que cette dernière, dont les actions, depuis un an qu'elle est fondée, se vendent de 19 à 20 pour 100 de prime.

S'adresser, pour renseignements ultérieurs, propositions d'assurances, ou demandes d'actions (dont quelques-unes encore disponibles), au bureau de l'agent principal à Liège, J. H. DEMONCEAU, commissionnaire en marchandises, sur la Batte, n. 1093.

On demande pour un pensionnat à Bruxelles, un professeur muni de ses grades à l'université. Il serait chargé de la 3^e, de la seconde et de la rhétorique; il partagerait la surveillance avec deux autres maîtres aussi à demeure dans la maison.

Ce professeur serait nourri, logé, blanchi, etc., et jouirait d'un traitement annuel de 800 francs ou de 1000 francs s'il pouvait donner des leçons d'histoire et de géographie trois fois par semaine.

S'adresser le dimanche 25 septembre de 8 à 10 heures du matin et le lundi jusqu'à 5 heures, à l'hôtel de Hollande, chez M. FAGOT.

A vendre ou à louer une maison située rue Jonfosse, n° 353, près Saint-Laurent, jouissant de la vue la plus agréable, ayant trois pièces au rez-de-chaussée et lavoir, six pièces aux deux étages, grenier au dessus et cave sous le fond, avec un beau jardin clos de murs et une allée de 103 aunes longeant une muraille garnie d'arbres à fruits, exposée au midi. S'adresser au n° 11, rue Pont-d'Ile.

A vendre, au même numéro, un treillage en bois de chêne presque neuf et très solide, ayant 38 pieds de longueur et 8 pieds de hauteur.

Vente d'une belle Ferme patrimoniale.

Le 10 octobre 1825, aux 2 heures de relevée, les héritiers testamentaires des demoiselles Beuprez feront vendre aux enchères et publiquement chez D. D. Demblon, à Battice, par le ministère de maître HALLEUX, notaire à Battice.

Une belle ferme dite la cour Beuprez près du village de Charneux en la commune de ce nom, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation avec les biens fonds en prairies de première classe y attachés et annexés d'une contenance de sept et un quart bonniers.

S'adresser au soussigné notaire pour connaître les conditions.
HALLEUX, notaire,

Charbons à vendre de bois de chêne première qualité, et goudrons aussi de bois de chêne, supérieurs à celui de sapin. S'adresser à l'atelier de l'éclairage, rue Ste. Ursule, à Liège.

MARÉCAL-MATHIAS, sépareur, prévient les personnes qui désirent prendre part à la 133^e loterie royale des Pays-Bas, que le tirage de la première classe commencera le 3 octobre prochain; on trouve à son bureau, rue du Stockis, derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège, des lots ou parties, soit en achat ou en location, au prix courant. Le plan s'y distribue gratis.

ART ET SCIENCE.

J. JOSSELYN, expert-dentiste, a l'honneur de prévenir le public et ses abonnés, qu'il est de retour à Liège, qu'il continue ses opérations buccales, toujours chez Mme. la baronne de Tinlot, Place-Verte, n° 780, et qu'il ne peut y rester que jusqu'au 5 octobre, étant obligé de faire encore une absence de 3 mois pour aller à Bruxelles et à Gand, où il est attendu.

Les personnes qui auraient besoin des secours de son art, sont priées de lui écrire franc de port, ou les lettres ne seraient pas reçues.

Une personne qui voudrait profiter d'un commerce bien établi en bois et articles de teinture, couleurs, épiceries et liquides, peut en traiter avantageusement avec M. DARTOIS, négociant, rue Puits-en-Sock, n° 1135, Outre-Meuse, à Liège, moyennant sûreté convenable.

Maison sous la petite Tour, n° 71, avantageuse pour le commerce, à vendre et à rendre. S'adresser Hors-Château, n° 435.

W. DE MOLL, bandagiste de Bruxelles, de retour en cette ville, y restera huit jours avec ses bandages élastiques et mécaniques qu'il donne à l'épreuve. Il loge à l'hôtel du Lièvre.

A louer, pour entrer de suite en jouissance, une belle et spacieuse maison en très bon état, cotée 179, sise à Liège, faubourg Ste-Marguerite; elle se compose d'un beau corps-de-logis, vastes greniers, grande cour, remise, écuries pour 40 chevaux, citerne, puits et un très grand jardin garni d'arbres fruitiers.

S'adresser au notaire DELEXY, rue St-Severin, pour connaître le prix de la location et les autres conditions du bail.

Belle maison à vendre, composée de deux pièces en bas et quatre en haut, rue Vertbois, n. 364.

Appartemens et chambres garnies à louer, Marché-Neuf, n° 728.

(40) M^{lle}. CHEYRON, accoucheuse jurée, demeurant dans le Jardin de la Cour, rue Grande-Bèche, n° 1267, près du pont de Barrière, tient des personnes qui ont besoin de son art.

A vendre, arrenter, ou à échanger contre rentes ou bienfonds, une jolie maison de campagne, avec ferme et dix bons niers de prairies. La maison seule est aussi à louer. S'adresser chez le notaire BOULANGER, Hors-Château, à Liège.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché, S'adresser rue Feronstrée, n. 584.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal

A vendre l'ancienne raffinerie de sucre, quai St-Léonard, ci-devant fabrique de fayence; plus trois belles presses en fer sortant des ateliers Poncelet, deux chaudières en cuivre, d'autres ustensiles de même métal, deux poêles de fer coulé. On donnera des facilités à l'acquéreur pour le paiement. S'adresser n° 247, Hors-Château.

(506) Mardi 27 septembre 1825, à 3 heures de relevée, on exposera en adjudication définitive, en l'étude du notaire PAQUE, rue St-Hubert, à Liège, une maison avec six perches 539 palmes de terrain (une verge et demie) sise à Froidmont, Boverie, n° 124, occupée par Louis Boyv, marguillier de Fétinne. On peut l'acquérir de gré à gré, avant le jour fixé.

(550) Belle terre, ci-devant seigneuriale, connue sous la dénomination de ferme du château de Grand-Han, à vendre pour entrer en jouissance au 1^{er} mai 1826.

Ce domaine situé à Grand-Han, sur la rivière de l'Orte, (sol fertile) canton de Durbuy, district de Marche, grand-duché de Luxembourg, attaché à la province de Namur, se compose d'une maison de maître, d'un logement pour le fermier, avec bâtiments d'exploitation; le tout tenant ensemble, construit en pierres et briques, et couvert en ardoises: Il contient 192 bonniers, 83 perches et 47 aunes carrées.

L'acquisition de cette propriété présente d'autant plus d'avantage, qu'une grande partie du prix consiste en capitaux constitués en rente à 3 et 4 pour cent, et qu'on donnera pour le surplus, toutes les facilités désirables.

S'adresser pour plus amples renseignements, à M^e. THONON, avoué licencié à Liège, au sieur DELHAZE, fermier exploitant, et à M^e. GENGOUX, notaire royal d'arrondissement à Heures, dépositaire du procès-verbal d'arpentage, du cahier des charges des titres de propriété. On peut traiter de gré à gré, autrement on exposera cette terre en vente publique, aux enchères, devant ledit notaire.

Les lettres doivent être affranchies.

VENTE D'IMMEUBLES.

Le dix octobre 1825, à onze heures du matin, on exposera en vente publique et à l'extinction des feux, en la maison blanche de la dame veuve Vanitzen, née Simons, à Looz, par le ministère de maître LIBENS, notaire, à Liège, un corps de ferme, appendices et dépendances, avec 28 bonniers 77 perches (33 bonniers ou environ ancienne mesure de St-Lambert), située à Rullecoven, Boeshoven et Opleeuw, canton de Looz, province de Limbourg: après avoir exposé en vente lesdits immeubles partiellement, ils seront ensuite réunis en un seul lot, qui sera exposé sur la mise à prix du montant des offres faites sur la totalité, et en cas d'enchère, sur la masse. Les adjudications partielles seront regardées comme nulles et non avenues. S'adresser, pour connaître les clauses et conditions du cahier des charges, à M. ROBERT ou COMBES, avocat, place Ste. Claire, à Liège, et à M^{re}. LIBENS, notaire susdit.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le mardi 18 octobre, à 10 heures précises du matin, il sera procédé par le ministère de M^e. BERTARD, notaire à Liège, en son étude, sise place Saint Pierre, n. 871, à la vente aux enchères publiques des immeubles et rentes dont le détail suit, savoir:

Premier lot. — Une belle maison avec porte cochère, cour, remise et écurie, située à Liège, place St-Pierre, n. 869.

Deuxième lot. — Une maison avec remise, écuries, jardins et vergers y attachés sise au hameau des trois Couronnes, commune d'Esneux.

Troisième lot. — 1^o. Une rente de 13 florins 44 cents, soit 24 fl. Bbt-Liège, au capital de 600 florins pareils, due par Joseph Fabry, d'Esneux.

2^o. Une rente de 4 fl. 48 c. ou 8 fl. Bbt-Liège, due par Paul Henry.

3^o. Une rente de 1 fl. 40 c. ou 2 fl. et 16 sols, due par la V. Lahaut, d'Esneux.

4^o. Une de 70 cents ou un fl. 5 sols, due par la même.

5^o. Une de 56 cents ou un fl., due par Toussaint Dispa.

6^o. Une de 70 cents ou un fl. 1/4, due par les représentants Droumar.

7^o. Une de 89 litrons 44 dés (3 sétiers) d'épeautre, due par Nicolas Dethier et la veuve Hemard.

Quatrième lot. — Un pré situé en lieu dit en Lille, près du hameau des trois Couronnes, avec la heid au bout, contenant ensemble 27 perches 29 palmes (8 v. g. 4 v. p.)

Cinquième lot. — Un pré situé au même lieu dit en Lille, de la contenance de 21 perches 797 palmes (5 verges), plus une pièce de pâture située en la même commune, en lieu dit sur la Fagne.

Sixième lot. — Une rente de 17 florins 92 cents (30 florins Bbt-Liège, au capital de 800 fls. pareils) due par la dame veuve Lugers, demeurant faub. St-Léonard.

Septième lot. — Deux maisons situées à Liège, rue derrière les Potiers, numéros 750, et 875.

Huitième lot. — Une rente de 477 litrons 2 dés (2 muids) d'épeautre, due par Renard, de Pousset et Macar de Lantrémange.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, audit Maître BERTARD, notaire, dépositaire des titres.

MATHIEU L. LENSART & Co. Souverain-Pont, N. 320.